



Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
42, rue Saint-Pierre
Saint-Pierre-de-Broughton (Québec) G0N 1T0
Courriel : info@saintpierdebroughton.ca
Tél. : 418 424-3572 Fax. : 418 424-0389

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le **6 novembre 2023** à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Guillaume Giroux
Siège #4 - Patricia René
Siège #5 - Sylvain Garant
Siège #6 - Émilie Legras

Est/sont absents:

Siège #2 - Poste vacant
Siège #3 - Alexandre Dubuc-Ringuette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2023-11-186 / ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-252 - IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 - ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 16-216 ET 09-165**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et habitation du Québec nous a transmis une demande concernant la modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE le montant de la taxe municipale est établi à 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone depuis le 1er août 2016;

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023 le *Règlement modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*. Ces modifications réglementaires auront pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1er janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et accepté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton adopte le règlement 23-252 - Imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 - Abrogeant les règlements 16-216 et 09-165. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, ce **14 novembre 2023**.


Pamella-Ann Bouchard-Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière